

# NEWSLETTER ENFANCE – JEUNESSE 12 / 2019

## SPECIAL RENTREE SCOLAIRE

Nous vous remercions d'être inscrits à la newsletter enfance jeunesse de la commune.  
Vous pouvez y retrouver toute l'actualité du service.  
Sommaire de la newsletter 12 : les garderies scolaires

Partenaire : La CAF est un partenaire technique et participe au financement des Accueils de la commune.

### \*\*\*\* ECOLE PAUL-EMILE VICTOR & SAINT JEAN-BAPTISTE \*\*\*

A compter de la rentrée de septembre 2019, les enfants inscrits aux services de garderies scolaires matin et soir seront déclarés auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale qui régleme les Accueils Collectifs de Mineurs et à la Caisse d'Allocations Familiales. Leur gestion sera assurée par le service enfance-jeunesse de la commune.

Ces temps deviennent des garderies « périscolaires » au même titre que les mercredis récréatifs.

Les tarifs votés au Conseil Municipal seront appliqués en fonction des quotients familiaux et suivant la tarification par tranche :

GARDERIES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (en euros)					
	TRANCHE 1	T2	T3	T4	T5
Forfait 1h00	0,74	1,09	1,51	1,65	1,79
Forfait 2h00	1,48	2,18	3,02	3,3	3,58

Ces forfaits sont de 1h pour la garderie matin et après études et 2h pour la garderie du soir (sans étude)

#### A NOTER :

- **FICHE SANITAIRE** : Les garderies deviennent des temps d'accueil de loisirs périscolaires. Pour les enfants ne fréquentant pas les accueils de loisirs extrascolaires habituels, il sera indispensable de nous retourner le document FICHE SANITAIRE.

La fiche sanitaire est disponible sur le site de la mairie : <https://www.mairie-baisieux.fr/accueils-de-loisirs>, dans les documents utiles : [Fiche sanitaire aux accueils de loisirs](#) 2018-2019 ou en mairie, aux horaires d'ouverture en format papier

Les fiches sanitaires sont individuelles, nominatives et tenues au secret. Pour nous la retourner, nous vous invitons à la déposer en mairie sous enveloppe fermée à l'intention du directeur de centre ou par mail à son intention adresse : [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr)

- **AVIS D'IMPOSITION** : Si cela n'est fait dans le cadre des accueils de loisirs, merci de nous fournir vos revenus (l'entière avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 des adultes composants le foyer) avant le 26 juillet. Sans ces derniers, vous serez par défaut en tranche 5 et aucun remboursement ne pourra être effectué.

**Nous vous souhaitons de très bonnes vacances, rendez-vous pour le centre d'été et à bientôt !**

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, merci de le signaler à [servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-baisieux.fr)

Un renseignement sur les accueils de loisirs : [servicejeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:servicejeunesse@mairie-baisieux.fr), [servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr](mailto:servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr), [coordonateurjeunesse@mairie-baisieux.fr](mailto:coordonateurjeunesse@mairie-baisieux.fr)

Site de la mairie : <http://www.mairie-baisieux.fr/>

Détenteurs d'un compte facebook ? N'hésitez pas à visiter la page de la mairie (<https://www.facebook.com/mairiedebaisieux>) et de cliquer sur "J'aime".

Baisieux est également présente sur twitter

Retrouvez toutes les newsletters sur le site de la mairie : <http://www.mairie-baisieux.fr/newsletter>

**Horaires d'ouverture de la mairie** du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et le mercredi toute la journée de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

